**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 02.11.2019**

**Membres présents**

S. Charalampakis, D. Cornaz, M. de Charrière, J-N. Despland, C. Devaud, C. Du Pasquier, C. Frederick-Libon, M. Jaccaud, R. Jeanneret, M. Kaufmann, C. Martinet, E. Meloni Siravo, C. Meylan, N. Meylan, L. Michel, S. Michel Aenishanslin, A. Perez Fuster,
C. Rodrigues-Dagaeff, V. Progin, N. Ryser, G. Santschi, R. Simon, E. Schwab, K. Tzartzas, M. Vaucher, H. Vergnaud-Hagry, J-P. Waber, G. Winterhalter

**Membres excusés**

T. Bimpage, V. Burnet, N. Coquoz, N. de Coulon, N. De Spengler, C. Dubois, A. Favret,
T. Giger, I. Gothuey, M. Hinni-Blanc, A. Mares, L- Nobs, B. Reith, A-L. Rod, S. Saudan-Henny, J-F. Simoneau, N. Zilkha

Le Président ouvre la 21ème assemblée, remercie au nom du comité les membres présents et donne la liste des personnes excusées.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 21 septembre 2018**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

 M-L. Bisetti – Genève, M. Geyer – Aigle, A. Georgescu – Nyon.

**4. Admissions nouveaux membres + nouveaux membres certifiés**

S. Charalampakis – membre certifié, section adultes – Lausanne

G. Dennler – membre certifié, section adultes – La Croix s/Lutry

M. Jaccaud – membre certifiée, section adultes – Lausanne

C. Krähenbühl, membre certifiée, section adultes + enf. & adolescents, La Sarraz

E. Meloni Siravo, membre, section adultes – Lausanne

S. Saudan-Henny, membre certifiée, section adultes + enf. & adolescents, Lausanne

K. Taliouris, membre, section adultes, Lausanne

**5. Rapports :**

Vous pouvez trouver l’ensemble des rapports surle site : <https://www.annuaire-membres-efpp.ch>

1. **Rapport du Président :** rapportmis sur le site avant l’AG.
2. **Rapport des commissions permanentes et groupes de travail :**

**Commission formation:** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission éthique :** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission communication :** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission recherche :** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

1. **Trésorier et vérificateurs des comptes :**

H. Vergnaud présente les comptes. Le bilan comptable juillet 2018-juin 2019 est positif, contrairement aux années précédentes.

Au vu de l’énorme charge de travail et de la complexité croissante de la comptabilité (écritures EFPP + introduction des modules dans les comptes EFPP, future mise en place de la FIPP), le comité propose de faire appel à notre comptable qui pourrait s’occuper non seulement de faire la déclaration d’impôt comme toutes les années, mais aussi de rédiger les écritures comptables, et mettre en place un nouveau logiciel (passer de Excel à un logiciel de comptabilité) afin de mettre la gestion des comptes sur une bonne voie. Nous profiterions également de l’aide du comptable pour passer à une comptabilité annuelle de janvier à décembre et non plus de juillet à juin.

Les comptes ont été vérifiés par C. Martinet et L. Monod.

Proposition est faite également de boucler les comptes à la fin de chaque année civile. Comme cette proposition n’a pas été mise à l’ordre du jour de notre AG 2019, il est décidé que ces changements soient mis à l’essai durant le prochain exercice et avalisé lors de notre AG de 2020.

1. **Présentation du budget 2020**

L’EFPP gère maintenant le compte des Modules de formation. Discussion se fera courant 2020 entre le comité et la structure des Modules sur la prise en charge des frais inhérents au fonctionnement de ces derniers.

**6. Discussion des différents rapports**

Nihil.

**7. Approbation des rapports, des comptes et du budget**

Les vérificateurs des comptes soulignent l’excellent travail de la trésorière. Ils proposent donc à l’AG d’approuver les comptes et d’en décharger la trésorière.

Les comptes 2019 sont approuvés à l’unanimité par l’Assemblée Générale.

**8. Désignation des vérificateurs des comptes**

C. Martinet annonce que L. Monod a décidé de se retirer. Il propose D. Cornaz pour le remplacer, ce qu’il accepte.

**9. Formation Intégrée à la Psychothérapie Psychanalytique (FIPP), état des lieux. Décision au sujet de la poursuite ou suspension du projet.**

Ce thème avait déjà été discuté l’année dernière quant à la mise en place d’une Formation Intégrée à la Psychothérapie Psychanalytique. L’idée était de réfléchir à la place de l’EFPP dans cette formation, son engagement dans différentes structures (modules, FCU). Ce projet réunit EFPP, ARPAG, FARP et des cabinets privés. Suite à l’AG de l’année dernière et à la demande du comité d’organisation, nous avons rencontré la FCU et poursuivi notre travail de réflexion. Un projet a été envoyé à la FSP. Nous venons de recevoir une réponse de la responsable de la FARP nous disant qu’il y a eu un retour de la FSP et qu’une personne aimerait nous rencontrer. Selon elle, l’OFSP ne serait pas fermée à l’idée d’accueillir un nouveau cursus de formation. Myriam Vaucher fait aussi partie de ce groupe de travail en tant qu’une des représentantes des cabinets privés. Elle relève que le contexte politique a subi des changements importants suite à l’ordonnance établie par le Conseil Fédéral quant à la reconnaissance des psychothérapies effectuées par les psychologues dans le cadre de la LAMAL. Cette modification aura certainement des conséquences sur la formation des psychologues psychothérapeutes.

Par rapport à l’année dernière, il y a un statu quo. L ‘EFPP a participé à une rencontre avec le comité directeur de la FCU. Le climat de cette rencontre était tendu, la FCU mettant en avant le caractère concurrentiel des deux cursus de formation, et le fait que l’EFPP est déjà très impliquée dans le cursus de la FCU.

Après discussion, l’AG propose de poursuivre les discussions avec l’OFSP avec un mandat donné à la commission formation de l’EFPP de s’occuper de cette question de la position EFPP dans la formation post-grade (par exemple la FCU), tout en intégrant une personne du projet FIPP dans cette commission.

Vote : 26 oui et 2 abstentions

**10. Consultation du Conseil Fédéral : « Consultation sur la modification de l’OAMAL et de l’OPAS concernant la psychothérapie pratiquée par des psychologues ». Réunion du 10.09.2019 et prise de position du Comité EFPP SR.**

Le comité a rédigé une série de remarques et des propositions de modifications concernant le texte mis en consultation par le conseil fédéral. Il a été présenté à l’ensemble des membres et discuté lors de la rencontre du 10.09. Il a reçu un bon accueil et a suscité de fructueux échanges. Après cette réunion, nous avons modifié notre texte et l’avons adressé au Conseil Fédéral. Le texte définitif se trouve sur <https://www.annuaire-membres-efpp.ch> .

**11. Collaboration de l’EFPP à la JOSEPH SANDLER RESEARCH CONFERENCE 2020 qui a pour thème : Perspectives psychanalytiques, neurobiologiques et socioculturelles conjointes pour comprendre l’expérience subjective des patients souffrant de dépression chronique.**

 **Proposition : une nouvelle collaboration pour notre Journée Scientifique 2020 ?**

Cette journée 2019 a été organisée en tandem avec l’ARPAG dans l’idée de poursuivre une collaboration avec différentes structures et associations. Dans ce sens, comme plusieurs membres de l’EFPP font partie du comité d’organisation, ou interviennent durant la Joseph Sandler Conference, nous proposons que notre prochaine journée scientifique puisse avoir lieu dans le cadre de ce congrès, ce qui est une magnifique opportunité pour l’EFPP de se faire connaître (2 au 4 octobre 2020).

Discussion :

Remarque est faite que pour la journée d’aujourd’hui, il n’est pas simple pour les membres EFPP de payer une finance d’inscription à la journée scientifique alors qu’habituellement, celle-ci est gratuite. Ces remarques sont d’autant plus vives que cette question n’a pas été discutée en AG. Cette question a été discutée longuement au sein du comité, et le choix a été fait de favoriser cette collaboration, même si celle-ci a un coût un peu plus élevé pour nous.

Concernant la participation au congrès Joseph Sandler, la participation des membres ne sera à nouveau pas gratuite (le congrès se déroulant sur plusieurs jours), mais le Comité a réfléchi à une manière de diminuer les frais d’inscription. La proposition qui est faite est que les membres EFPP bénéficient d’un rabais de CHF100.- lors de leur inscription au congrès.

Il est, par ailleurs, relevé qu’il est important que l’EFPP organise un événement propre, éventuellement une conférence suivie de l’AG annuelle ?

Comment intéresser les jeunes psychologues à participer à nos journées qui ne sont pas reconnues dans les cursus pour les psychologues (modules de 10h minimum et le contenu doit être orienté sur la psychothérapie psychanalytique) ? Comment parvenir à faire valider ce genre de journée dans le cadre de la formation post-grade ? cette question sera reprise par la Commission Formation de l’EFPP et sera ensuite relayée au niveau du Comité Directeur de la FCU.

Vote : oui à l’unanimité.

**12. Proposition de création d’un comité éthique au niveau de l’EFPP CH**

Suite à une situation compliquée chez nos collègues tessinois au sujet de l’un de leur membre, l’association tessinoise s’est retrouvée à ne pas pouvoir clairement penser et se positionner face à cette situation. Suite à cela, au niveau EFPP-CH, il a été discuté de la mise en place d’une commission éthique dans chaque association.

Il est relevé que chaque corps de métier possède sa propre commission éthique et que de ce fait, les situations qui portent sur des questions doivent être redirigées vers les associations professionnelles.

Cette question éthique se pose néanmoins dans le cadre de notre association lorsque nous entendons des rumeurs au sujet d’un ou l’autre collègue qui demande son adhésion à notre association. Un avis qui semble ressortir suite à la discussion, c’est que ce sont les parrains qui sont garants de la question éthique lors de la postulation d’un nouveau membre.

Le comité aura à reprendre la définition de la notion de parrainage pour l’EFPP SR.

R. Simon transmettra le refus de la part de l’AG de l’EFPP SR à la prochaine rencontre de l’EFPP CH.

**13. Informations :**

 **13.1 Modules de formation EFPP**

Les modules organisés par notre association se poursuivent avec succès. Pour résumé, l’EFPP a repris la responsabilité des modules y compris l’ouverture d’un nouveau compte Postfinance réservé à ces derniers. Le CPSR qui devait clarifier sa position en tant qu’association par rapport aux Modules a demandé à retrouver une place dans l’organisation de ceux-ci. Le groupe de coordination est donc constitué par Muriel Kaufmann (EFPP), Mazen Almesber (ARPAG), Philippe Dufresne (ARPAG), Irène Nigolian (CPSR), présidé par Myriam Vaucher (EFPP). Ce groupe de travail fera des propositions à la prochaine AG.

 **13.2 PFPP**

La plateforme des Formations à la Psychothérapie Psychanalytique (PFPP) est constituée d’un Organe Responsable formé par les délégués des comités du CPSR, ARPAG, EFPP et Tribune Psychanalytique ainsi qu’un Secrétariat formé par un trésorier (Jean-François Simoneau - CPSR), une secrétaire (C. Chollet) et un responsable (Richard Simon - EFPP). L’ASUPEA qui s’était retirée de la plateforme vient de faire une demande pour réintégrer la PFPP, cette proposition sera reprise lors de la prochaine rencontre de l’Organe Responsable.

**14. Elections statutaires :**

 **Comité, Président, Vice-Président, Trésorier, Présidents des Sections, Délégués à l’EFPP Europe**

Etant donné que le mandat de Président est distinct de la durée du mandat de présence au Comité, R. Simon propose de poursuivre son mandat jusqu’à la prochaine AG en 2020. Cette année, E. Schwab arrive au terme de son mandat et on a le plaisir d’accueillir un nouveau membre au Comité, Monsieur Nicolas Meylan.

A la prochaine AG, 4 sièges seront vacants (V. Progin, N. Ryser, R. Simon et
H. Vergnaud) il s’agira également d’élire un nouveau président. A la suite de cette présente AG, il s’agira de nommer un vice-président. Si nous n’atteignons pas le minimum de cinq membres au Comité, l’association sera en grande difficulté.

L’AG est d’accord de reconduire pour une année les membres du présent Comité.

**15. Perspectives 2020**

Poursuivre les travaux en cours, l’idée étant de ne pas ouvrir de nouvelles choses afin de pouvoir transmettre au prochain comité des projets bien établis.

**16. Varia**

Nihil.